



FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.
QUEBEC NATIVE WOMEN INC.

**RECOMMANDATIONS DE MESURES DANS LE CADRE DE
LA MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX PORTANT SUR LE TROISIÈME PLAN
D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE**

Présenté au
**Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale,
familiale et sexuelle**

Rédigé par
Josiane Loiseau-Boudreau
Coordonnatrice santé

Kahnawake, 8 septembre 2014

1. Introduction

Le présent mémoire vise à présenter les recommandations de Femmes Autochtones du Québec afin de contribuer à l'élaboration du volet autochtone du troisième *Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle* et ainsi participer à définir les priorités d'action en matière d'agression sexuelle pour les années à venir.

FAQ souhaite non seulement continuer son travail de sensibilisation, d'éducation et de recherche en matière d'agression sexuelle auprès des nations autochtones du Québec, mais aussi poursuivre un travail de sensibilisation auprès des instances politiques et de la population québécoise en général face aux défis particuliers rencontrés par les femmes autochtones. Les discriminations systémiques subies par les femmes autochtones ne sont malheureusement que trop souvent ignorées alors qu'il est grand temps d'améliorer réellement les conditions de vie des femmes autochtones afin de conduire le Québec vers une véritable égalité de fait, non seulement entre hommes et femmes, mais aussi entre femmes autochtones et québécoises.

En 2001, dans les *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*, le gouvernement du Québec s'est engagé à soutenir la réflexion et les actions de Femmes Autochtones du Québec en matière d'agression sexuelle afin d'adapter la mise en œuvre des orientations aux réalités particulières des Premières Nations.¹

2. Femmes Autochtones du Québec

Femmes Autochtones du Québec (FAQ) est une organisation bilingue, sans but lucratif, qui est née d'une initiative communautaire en 1974. Nous représentons des femmes membres des dix Premières Nations du Québec : les Abénakis, Algonquins, Attikameks, Hurons-Wendats, Innus, Cris-Eeyous, Malécites, Mi'gmaqs, Mohawks et Naskapis, vivant sur communauté ou en milieu urbain au Québec, ainsi que des femmes autochtones provenant du reste du Canada et résidant au Québec.

FAQ défend les intérêts de l'ensemble des femmes autochtones au Québec. Nous sommes un organisme voué à la sensibilisation, à l'éducation et à la recherche dans les secteurs de la promotion de la non-violence, de la justice, de l'égalité des droits, de la santé, de la jeunesse, de l'emploi, de l'éducation et de l'environnement.

¹ Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle. 2001, p.79.

Notre mission est d'appuyer les efforts des femmes autochtones dans l'amélioration de leurs conditions de vie. Sur le plan socio-économique, nous nous impliquons dans la promotion et la création de nouvelles initiatives de formation afin d'aider nos membres à améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles. Ces initiatives permettent également aux femmes de s'impliquer davantage dans leur communauté.

FAQ a connu une croissance constante avec les années, comme le reflètent la quantité et la qualité toujours grandissantes de son travail et les résultats tangibles obtenus. Soutenue par une structure organisationnelle solide et une vaste expérience de 40 ans, FAQ est bien connue aujourd'hui pour sa participation active à tous les domaines touchant la vie des peuples autochtones, et particulièrement les questions portant sur la violence familiale et les agressions sexuelles, domaines dans lesquels nous avons développé une solide expertise.

À l'heure actuelle, il apparaît des plus opportun pour FAQ de réaliser des activités qui répondent à des besoins pressants et qui de surcroît auront des retombées positives sur la situation des femmes autochtones au Québec. FAQ se doit de maintenir ses réseaux en opération et de poursuivre les travaux entamés au cours des dernières années afin de cueillir les résultats tant attendus et de léguer aux générations futures les fruits de ses réalisations.

Depuis déjà plusieurs années, FAQ a investi des efforts considérables visant à faire la lumière sur la problématique de l'agression sexuelle, ce qui nous a permis d'établir une expertise sans précédent sur le sujet. Aujourd'hui, nous voudrions pouvoir continuer de diffuser les outils, ateliers et formations que nous avons développés en prévention et en intervention en matière d'agression sexuelle. Notons par exemple la campagne de sensibilisation aux agressions sexuelles *Ma sexualité, c'est une question de respect : brisons le silence!*, qui a été finaliste à deux reprises pour le Prix Égalité (2012 et 2014), ainsi que le programme *Tsi Te Tio'karas Tatia'kénhne Tanon Tsi te ioswat'the - Sortir de l'ombre, marcher vers la lumière : guide d'intervention en matière d'agression sexuelle* et sa formation associée. Nous avons ainsi su développer des documents, ateliers et formations qui sont constamment en demande tant dans le milieu autochtone que non-autochtone.

3. Des communautés différentes ayant des caractéristiques communes

En 2006, la population ayant déclaré une identité autochtone au Québec se chiffrait à 108 425 personnes.² Du nord au sud et de l'est à l'ouest, il existe 41 communautés des Premières Nations au Québec où vivent des Abénaquis, des Algonquins, des Attikameks, des Cris, des Hurons-Wendats, des Innus, des Malécites, des Micmacs, des Mohawks et des Naskapis. En 2011, de toutes les personnes qui ont déclaré avoir une langue maternelle autochtone au Canada, la proportion la plus élevée se retrouvait au Québec (20,9 %). De plus en plus d'Autochtones vivent, de manière permanente ou temporaire, dans les villes de diverses régions du Québec, dont Val-d'Or, La Tuque, Sept-Îles, Québec et Montréal. En 2012, 30% des Premières Nations du Québec résidaient hors communauté.³

De plus, la population autochtone au Canada est nettement plus jeune que la population non autochtone. En 2006, l'âge médian des Premières Nations était de 25 ans, comparativement à 40 ans pour les non-Autochtones. Les enfants et les jeunes de 24 ans et moins forment près de la moitié (48 %) de la population autochtone, comparativement à 31 % pour la population non autochtone. Enfin, les enfants autochtones sont nettement plus enclins que leurs homologues non autochtones à vivre avec un parent seul, homme ou femme, avec un de leurs grands-parents (sans leurs parents) ou avec un autre membre de la famille.⁴

Toutefois, il n'y a pas deux communautés autochtones qui soient identiques. Il existe différentes cultures autochtones au Québec, chacune ayant sa propre langue ou son propre dialecte de même qu'une vision du monde et une expérience historique qui lui sont propres. Ceci étant dit, il est vrai aussi que les peuples autochtones ont beaucoup de choses en commun. En dépit des différences linguistiques, culturelles et historiques qui les séparent, la manière dont bon nombre d'entre elles, réparties un peu partout sur le territoire du Québec, ont réagi au problème de l'agression sexuelle est étonnamment semblable. Les fondements spirituels et philosophiques qui lient les peuples autochtones au territoire et au Créateur et qui dictent les liens entre les individus ont eu une forte influence sur le concept autochtone de l'agression sexuelle, sur la façon dont il faut y réagir et sur l'effet réciproque qu'il devrait y avoir entre les questions liées à la guérison (i.e. le rétablissement de l'équilibre dans la communauté) et à la justice. Les séquelles laissées par les diverses formes de violences à l'endroit des enfants autochtones perpétrées par des personnes en position d'autorité dans le système des pensionnats indiens sont aussi similaires d'une nation à l'autre.

² Statistique Canada. 2008. Recensement de la population de 2006.

³ Secrétariat aux affaires autochtones. Statistiques des populations autochtones du Québec 2012.

⁴ Statistique Canada. 2008. Recensement de la population de 2006.

4. La violence en milieu autochtone

Les conditions socio-économiques reliées à la pauvreté, aux taux d'assistance sociale et de chômage élevés et le manque de logement créant des conditions de surpeuplement font en sorte que le taux de criminalité est plus élevé au sein de la population autochtone, et par conséquent, le taux de victimisation aussi.

De plus, les effets intergénérationnels conjoints des pensionnats indiens et du système de protection de la jeunesse sur les enfants autochtones, leurs familles, leurs communautés et leurs cultures continuent à se manifester sous diverses formes au sein des communautés autochtones d'aujourd'hui dans le domaine social, de la santé et de la justice. Par conséquent, divers facteurs systémiques et structurels doivent être pris en considération lorsqu'on examine la situation des peuples autochtones.

Les politiques de colonisation et d'assimilation découlant de la *Loi sur les Indiens*, entre autres le système des pensionnats indiens, ont aussi eu des effets dévastateurs sur les structures sociales, spirituelles, culturelles et politiques des peuples autochtones. En plus d'entraîner une perte d'identité, une détérioration de la qualité de vie, une perte de la langue, une perte de connexion à la terre, ces politiques ont nui à l'autodétermination des peuples autochtones. Elles ont souvent été responsables d'une élévation des taux de pauvreté, de suicide et de violence, ayant un impact négatif sur les communautés autochtones.

Il est donc important que les diverses instances reconnaissent les causes fondamentales des problèmes socioéconomiques, psychosociaux et spirituels affectant les communautés autochtones pour être en mesure de leur offrir des services et programmes cohérents axés sur leur culture.

Nous croyons qu'il est nécessaire d'améliorer l'accès des femmes et des enfants autochtones à des ressources et des services adaptés culturellement pour mieux répondre à la problématique de la violence familiale et sexuelle dans les communautés. Si les familles autochtones avaient accès à un système de soutien dans leurs communautés (ex. agents de police autochtones ayant reçu une formation sur la violence familiale et sexuelle; accès adéquat à des services de soutien appropriés : professionnels de la santé, intervenants, psychologues, juges, avocats et travailleurs sociaux dûment formés, mais aussi des aînés, aidants naturels et programmes de guérison utilisant des méthodes traditionnelles), elles seraient mieux outillées pour se sortir du cycle de la violence.

Dans le cadre des excuses présentées par le Gouvernement du Canada aux peuples autochtones relativement au système des pensionnats indiens en 2008, le Premier ministre Stephen Harper a réclamé un processus de réconciliation entre la population

canadienne et les peuples autochtones. Pour qu'une véritable réconciliation puisse avoir lieu, il faut que tous les paliers de gouvernement reconnaissent les problèmes politiques et socio-économiques découlant de la colonisation. Ils doivent tout d'abord reconnaître que la colonisation a eu un impact négatif sur toutes les dimensions de l'identité autochtone, c'est-à-dire sur les langues, les structures sociales et politiques, les normes culturelles et les coutumes, le mode de vie, l'accès à la terre et à ses ressources, la spiritualité, les relations interpersonnelles, la sexualité, ainsi que les compétences parentales.

Il importe de tenir compte de tous ces facteurs lors de l'identification des services les plus aptes à proposer des solutions aux problématiques de la pauvreté et de la violence observées dans les communautés autochtones.

En effet, les séquelles de la colonisation et de la Loi sur les Indiens se reflètent dans la situation des femmes autochtones contemporaines : la discrimination systématique à l'endroit des peuples autochtones, les privations économiques et sociales, la destruction des modes de vie traditionnels, l'abus d'alcool et de drogues, les logements surpeuplés et le régime des pensionnats ayant laissé en héritage un cycle intergénérationnel de traumatismes figurent parmi les facteurs liés à la violence, incluant la violence sexuelle, dans les communautés autochtones au Québec et au Canada.⁵

5. Les agressions sexuelles en milieu autochtone

La santé sexuelle des femmes autochtones a grandement été affectée par la colonisation au Québec et au Canada. Les agressions sexuelles ayant pris des proportions parfois épidémiques dans les communautés autochtones, elle est associée à un grand nombre d'autres maux sociaux que sont l'alcoolisme, la toxicomanie, la violence et le suicide.

5.1. Quelques données sur l'agression sexuelle en milieu autochtone au Québec⁶

- ❖ 57,1% estiment qu'au moins la moitié des membres de leur communauté ont par le passé été victime d'agression sexuelle, alors que 42,8% estiment que la proportion est de l'ordre de 70% et plus;
- ❖ Plus des deux tiers (67,2%) affirment que la problématique de l'abus sexuel est en croissance chez les Premières Nations du Québec depuis cinq (5) ans;

⁵ Commission royale sur les peuples autochtones. 1996.

⁶ FAQ (2005). Projet Ussi-Iniun. Étude sur l'abus sexuel chez les Premières Nations du Québec. Rapport Final. Préparé par Groupe de recherche et d'interventions psychosociales en milieu autochtone (GRIPMA).

- ❖ Parmi les raisons majeures qui font qu'une victime ne rapporte pas son agression, on retrouve la peur (92,5%) et la honte (92,5%);
- ❖ La majorité considère que l'abus sexuel est toujours un sujet tabou au sein des Premières Nations;
- ❖ 48,1% rapportent avoir rencontré des victimes ayant été agressées dans leur propre domicile et 42 % au domicile de leur agresseur;
- ❖ Les résultats indiquent qu'un nombre important d'abus rapportés se produisent dans le réseau familial;
- ❖ 89,1% affirment que les victimes rencontrées ne veulent pas dénoncer leur abus puisqu'elles refusent de se rendre en justice.

Outre les effets psychosexuels et les impacts sur la santé mentale, l'agression sexuelle prédispose les victimes à de multiples malaises qui peuvent se répercuter sur le recours aux services de santé (peur de se déshabiller ou de se faire toucher par le médecin). Les répercussions de l'agression sexuelle chez les femmes autochtones se situent au-delà de la santé et se répercutent sur plusieurs autres dimensions de leur vie.

5.2. Aspect juridique

Le contexte juridique au Québec représente un ensemble de difficultés pour de nombreuses communautés autochtones. La plupart des communautés autochtones sont portées à considérer l'agression sexuelle comme une « maladie » qu'il faut traiter, plutôt qu'un crime qu'il faut punir. Au fur et à mesure que les communautés autochtones commencent à faire face à des taux (parfois très élevés) d'agression sexuelle, un certain nombre de problèmes apparaissent :

- ❖ Les victimes hésitent à divulguer les agressions qu'elles ont subies si cela signifie que des membres de leur famille iront en prison. En général, à cause de cette hésitation, l'agression se poursuit;
- ❖ Les membres de la famille exercent des pressions sur la victime afin qu'elle pardonne et oublie, car ils ne souhaitent pas non plus que les leurs soient soumis au système de justice de l' « homme blanc »;
- ❖ Une solution juridique n'est pas perçue comme étant réellement une solution. Plusieurs estiment en effet que le système de justice de la société dominante ne traite pas les causes profondes des déséquilibres qui ont occasionné la perpétration même des actes d'agression sexuelle;

- ❖ Les professionnels de première ligne (travailleurs sociaux, travailleurs de la santé et des programmes de traitement de l'alcoolisme, chefs politiques, etc.) sont pris entre les pressions de deux mondes, soit la manière autochtone de voir le problème et celle de la société dominante.

Or, dans les communautés autochtones, la problématique de l'agression sexuelle est taboue et c'est d'ailleurs ce qui a été stipulé lors des séminaires et des formations organisés par FAQ. FAQ investit des efforts considérables visant à faire la lumière sur la problématique. Nous croyons qu'une part de la guérison des peuples autochtones en matière d'agression sexuelle consiste à mieux connaître l'Histoire pour mieux comprendre les racines de cette souffrance et envisager l'avenir de façon positive. Le processus de guérison que nous encourageons vise à ce que les individus, les familles et les communautés autochtones retrouvent leur équilibre afin de s'épanouir dans le monde actuel. Ce processus de guérison doit se faire tant au niveau individuel que collectif et peut impliquer de réclamer les valeurs et les enseignements traditionnels qui sont toujours pertinents aujourd'hui.

6. Recommandations pour le troisième *Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle*

6.1. Recommandation générale

Maintenir un volet autochtone en maintenant les mesures actuelles et en incluant davantage d'engagements accompagnés de ressources financières pour rejoindre les personnes autochtones en matière de sensibilisation, de prévention et de traitement, puisque celles-ci, selon les données disponibles, sont plus à risque d'être victimes d'agression sexuelle que le reste de la population québécoise. Il est donc nécessaire d'adapter l'intervention socio-judiciaire aux besoins des milieux autochtones en tenant compte des valeurs et des cultures propres à chaque nation.

6.2. Axe 1 : La promotion des valeurs fondamentales

Dans le 2^e plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle (2008-2013), il n'y avait pas de mesure spécifique concernant les peuples autochtones du Québec pour cet axe. Pourtant, dans les *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*, le gouvernement du Québec reconnaît que la promotion des valeurs de respect de l'intégrité physique et psychologique des personnes, d'égalité entre les sexes, de responsabilisation collective et individuelle et de responsabilité et de respect des adultes envers les enfants « favorise l'élimination des rapports de pouvoir et de

domination entre les personnes et réduit les contextes propices à la perpétration d'une agression sexuelle. »⁷ La colonisation, renforcée par le régime des pensionnats indiens où plusieurs agression sexuelles ont eu lieu envers les enfants autochtones par les personnes en position d'autorité, a précisément attaqué les valeurs fondamentales des peuples autochtones qui étaient le respect, la famille, le caractère sacré de l'enfant, le respect des aînés, le respect des genres, le respect des différentes identités et orientations sexuelles, l'harmonie, l'équilibre, la spiritualité, etc. Aujourd'hui encore, le processus de colonisation des peuples autochtones se poursuit : la Loi sur les Indiens, la transmission intergénérationnelle des traumatismes et le placement massif d'enfants autochtones dans des familles non-autochtones par la Direction de la protection de la jeunesse en sont des exemples. Pour contrer le phénomène des agressions sexuelles, nous considérons nécessaire de rétablir l'équilibre dans les familles et les communautés autochtones en mettant l'accent sur la culture et en réclamant ce qui a été arraché aux peuples autochtones avec la colonisation.

Notre approche en matière de promotion des valeurs fondamentales consiste donc à promouvoir une réclamation des valeurs et du savoir culturels des peuples autochtones en ravivant la mémoire collective et en reconnaissant leurs modes d'apprentissages spécifiques. D'hier à aujourd'hui, les rites de passages pratiqués dans les différentes nations autochtones ont permis de transmettre les enseignements essentiels à la vie en communauté, notamment les valeurs fondamentales mentionnées ci-haut.

Voici nos recommandations pour la promotion des valeurs fondamentales :

- a) Conscientisation de la population autochtone en général sur les droits et responsabilités de la personne en puisant dans les valeurs traditionnelles autochtones;
- b) Promotion et valorisation des valeurs traditionnelles autochtones telles que le respect des personnes (de tout âge, orientation sexuelle, genre), les rapports égalitaires, la non-violence, l'esprit communautaire et la responsabilité des adultes entre eux, envers les aînés et envers tous les enfants de la communauté, afin d'assurer leur sécurité et leur protection;
- c) Éducation des parents d'enfants autochtones (incluant les familles d'accueil) sur le développement psychosexuel de l'enfant en valorisant les enseignements traditionnels liés au développement des enfants autochtones;
- d) Éducation des enfants autochtones aux relations saines, aux rapports égalitaires, à la gestion des conflits sans violence en développant la confiance et l'estime de soi, en se basant sur les enseignements culturels destinés aux enfants;

⁷ Orientations gouvernementales p.52

- e) Éducation des adolescents autochtones aux relations affectives et amoureuses saines et aux rapports égalitaires, en se basant sur les enseignements culturels destinés aux adolescents;
- f) Sensibiliser l'ensemble de la population afin de contrer les stéréotypes sexuels racistes sur les femmes autochtones tout en outillant les peuples autochtones afin de lutter collectivement contre ces stéréotypes.

6.3. Axe 2 : La prévention des agressions sexuelles

FAQ a déjà entamé un travail de prévention des agressions sexuelles qu'il est important de poursuivre, notamment avec la campagne de sensibilisation *Ma sexualité, c'est une question de respect : brisons le silence!* De plus, il nous paraît important de favoriser la création de nouvelles initiatives dans le domaine de la sensibilisation et de la formation en matière d'agression sexuelle, en n'oubliant pas d'engager les hommes, puisqu'ils font aussi partie de la solution.

- a) Appuyer financièrement FAQ dans ses activités de sensibilisation et de formation pour contrer les agressions sexuelles;
- b) Sensibilisation à la problématique des agressions sexuelles en poursuivant la campagne de sensibilisation *Ma sexualité, c'est une question de respect : brisons le silence!* auprès de la population autochtone en général (dans les communautés autochtones et en milieu urbain), mais aussi en particulier auprès de populations spécifiques comme les parents et familles d'accueil d'enfants autochtones, les personnes autochtones incarcérées, etc.) ainsi qu'auprès des intervenants (écoles, services de garde, santé et services sociaux, protection de la jeunesse, policiers, maisons d'hébergement, maisons des jeunes, centres d'amitié autochtone, intervenants en toxicomanie et en délinquance, centres correctionnels, etc.);
- c) Mobiliser les organismes communautaires autochtones sur communauté et en milieu urbain en les invitant à promouvoir la campagne de sensibilisation aux agressions sexuelles *Ma sexualité, c'est une question de respect : brisons le silence!* ;
- d) Favoriser l'émergence de nouveaux projets et initiatives au sein de FAQ en matière de sensibilisation, d'information et de formation pour contrer les agressions sexuelles;
- e) Promotion, auprès des garçons et des jeunes hommes autochtones, de la non-violence et de la sexualité saine à l'aide de programmes qui favorisent leur engagement et valorise leur rôle en tant qu'hommes dans leur communauté;

- f) Sensibilisation des garçons et des jeunes hommes autochtones en matière d'agression sexuelle et de harcèlement sexuel en engageant concrètement ceux-ci dans le processus afin qu'ils puissent s'approprier la problématique et trouver des solutions concrètes qui puissent réellement les interpeller;
- g) Favoriser le développement de services destinés aux agresseurs sexuels potentiels dans le but de prévenir ces agressions.

6.4. Axe 3 : Le dépistage en matière d'agression sexuelle

- a) Informer la population et les intervenants en milieu autochtone sur les ressources disponibles, autochtones et non autochtones (centre désignés, CALACS, CAVACS, IVAC, ligne-ressource sans frais, intervenants dans la communauté, moyens de guérison traditionnels, etc.);
- b) Formation du personnel des ressources d'aide en matière d'agression sexuelle sur les réalités vécues par les peuples autochtones;
- c) Former les intervenants en milieu autochtone (écoles, services de garde, santé et services sociaux, protection de la jeunesse, policiers, maisons d'hébergement, maisons des jeunes, intervenants en toxicomanie et en délinquance, centres correctionnels, etc.);
- d) Résoudre le problème de la non-dénonciation des agressions sexuelles envers les enfants par peur du placement de ces enfants dans des familles non-autochtones;
- e) Favoriser la concertation intersectorielle des intervenants et des ressources d'aide autochtones et non-autochtones;
- f) Assurer une supervision clinique des intervenants en milieu autochtone.

6.5. Axe 4 : L'intervention psychosociale, médicale, judiciaire et correctionnelle

- a) Maintenir la mesure 43 « Soutenir financièrement Femmes autochtones du Québec inc. pour l'exercice des activités de la coordonnatrice santé-services sociaux en matière d'agression sexuelle ».
- b) Poursuivre le déploiement du programme *Tsi Te Tio'karas Tatia'kénhne Tanon Tsi te ioswat'the - Sortir de l'ombre, marcher vers la lumière : guide d'intervention en matière d'agression sexuelle* auprès des intervenants en milieu autochtone (incluant le Nunavik);
- c) Appuyer FAQ dans le développement et le déploiement d'un programme de guérison intergénérationnelle pour rétablir l'équilibre et les relations saines au

- sein des familles autochtones, favoriser la résilience émotionnelle et se défaire de l'oppression intériorisée;
- d) Favoriser le développement de programmes de guérison pour les survivants des pensionnats indiens;
 - e) Favoriser le développement de programmes de guérison pour les adultes ayant vécu l'agression sexuelle dans l'enfance;
 - f) Adapter les interventions psychosociale, médicale, judiciaire et correctionnelle à la réalité et aux besoins particuliers des victimes autochtones d'agression sexuelle en assurant une approche de sécurité culturelle dans l'intervention;
 - g) Sensibilisation des policiers autochtones et non-autochtones (étudiants à l'ENPQ et policiers en service);
 - h) Sensibilisation du personnel des ressources d'aide en matière d'agression sexuelle aux réalités du milieu autochtone;
 - i) Sensibilisation des intervenants judiciaires aux réalités du milieu autochtone;
 - j) Sensibilisation du personnel des centres correctionnels aux réalités du milieu autochtone;
 - k) Formation et sensibilisation des sages-femmes et professionnels de la santé en milieu autochtone;
 - l) Informer les victimes autochtones d'agression sexuelle des services d'aide et de protection offerts afin de répondre à leurs besoins spécifiques;
 - m) Favoriser, dans les régions où se trouvent des communautés autochtones, la présence de personnel autochtone dans les services offerts aux victimes et aux agresseurs.
 - n) Assurer la présence de représentants autochtones au sein des conseils d'administration des organismes qui offrent des services aux populations autochtones.

6.6. Concertation :

- Inviter les organismes autochtones à siéger aux instances régionales, locales et nationales afin d'assurer la cohérence, la complémentarité et la continuité des services pour les peuples autochtones.

6.7. Formation de base et formation continue des intervenants

- Maisons d'hébergement pour les femmes autochtones
- Maisons d'hébergement non-autochtones accueillant des femmes autochtones

6.8. Autres recommandations :

- Assurer la qualité, la complémentarité et l'efficacité de l'ensemble des interventions en matière d'agression sexuelle (évaluation des activités de sensibilisation et de formation, projets pilotes) et assurer la continuité des initiatives qui ont du succès en assurant la diffusion des bonnes pratiques;